

NOM DU PRODUIT :

**PRO MASTIC 1000 TYPE 1 (FAIBLE EN COV)**

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT**

Description du produit :  
Adhésif prêt à l'emploi, de qualité entrepreneur pour  
l'installation de carreaux de céramique mur et plancher.

**Fabricant :**

Adhésifs PROMA Inc.  
8500, Ernest-Cormier, Anjou  
(Québec) Canada H1J 1B4  
Téléphone : 514-852-8585

**URGENCE - CANUTEC  
(24 heures) 613-996-6666**

**3. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES**

Apparence :	Pâte blanche épaisse
Odeur :	Odeur légère
PH (dans l'eau) :	7,5-9,5
Température de fusion :	S/O
Point d'ébullition :	100 °C (212 °F)
Tension de vapeur (mm Hg) :	S/O
Densité (eau = 1) :	1,2-1,5
Densité de vapeur (air = 1) :	S/O
Taux d'évaporation :	S/O
Solubilité dans l'eau :	Soluble
COV <sup>(1)</sup> :	45 (g/L)

**2. COMPOSITION**

Cas no.	Composants	%	VALEURS D'EXPOSITION MOYENNE PONDÉRÉE (VEMP)	
			<u>VEMP</u>	<u>Valeur plafond</u>
107-21-1	Éthylène glycol	0,3-1,5	-	127 mg/m <sup>3</sup>

**4. RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION**

**Inflammabilité :** Peu inflammable.  
Ce produit doit être chauffé  
à haute température pour  
présenter un risque.

**Point d'éclair :** S/O

**Moyen d'extinction :** Eau pulvérisée, mousse,  
oxyde de carbone,  
poudre chimique.

**Procédures spéciales  
pour combattre  
l'incendie :** Aucune. Les pompiers  
devraient porter un appareil  
respiratoire autonome.

**Risques d'explosion :** S/O

**Sensibilité à une  
décharge statique :** S/O

**Produits de  
combustion :** Oxyde d'azote, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone  
et possiblement d'autre composé organique non identifié.

**5. RÉACTIVITÉ CHIMIQUE**

**Stabilité :** Stable

**Polymérisation dangereuse :** Aucune

**Incompatibilité avec des produits :** Oui

**Si oui, lesquels :** Acide fort, base forte et oxydant  
puissant

**Produits dangereux de décomposition :** Ammoniaque

## 6. PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

<b>Voies de pénétration :</b>	Inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux
<b>Effets d'exposition aiguë :</b>	
<b>Inhalation :</b>	Les vapeurs peuvent causer une irritation au nez, à la gorge et au système respiratoire.
<b>Ingestion :</b>	Toxique; peut irriter le tractus intestinal.
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut produire des rougeurs et causer de l'irritation.
<b>Contact oculaire :</b>	Peut produire une irritation des yeux.
<b>Effets d'exposition chronique :</b>	L'éthylène glycol est non classifiable comme cancérigène pour l'homme. Il est prouvé tératogène chez l'homme.
<b>Conditions d'entreposage et de manipulation :</b>	Éviter les températures extrêmes. Protéger du gel. Maintenir le contenant fermé s'il n'est pas utilisé.

## 7. MESURES DE PRÉVENTION

<b>Ventilation :</b>	Utiliser dans un endroit bien ventilé.
<b>Protection de la peau :</b>	Porter des gants, des souliers et des vêtements de protection pour prévenir tout contact avec la peau.
<b>Protection respiratoire :</b>	Pas de masque nécessaire pour la manutention normale.
<b>Protection oculaire :</b>	Porter des lunettes de sécurité.
<b>Déversement :</b>	Porter l'équipement de protection nécessaire. Récupérer et placer dans un récipient pour l'élimination.
<b>Élimination des déchets :</b>	Ne pas jeter dans les égouts ou les conduits d'eau. Éliminer en conformité avec les lois environnementales locales.
<b>Autre:</b>	Dans une situation peu probable où l'adhésif serait sablé après le séchage, une petite quantité de silice cristalline pourrait être relâchée.

## 8. PREMIERS SOINS

<b>En cas d'inhalation :</b>	Déplacer la personne à l'air frais. Contacter un médecin si nécessaire.
<b>En cas d'ingestion:</b>	Ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Contacter un médecin.
<b>En cas de contact avec la peau :</b>	Éviter le contact prolongé avec la peau. Laver la peau atteinte avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation persiste.
<b>En cas de contact avec les yeux :</b>	Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes en prenant soin de relever les paupières. Si une irritation persiste, consulter un médecin.

S/O Sans objet

N. E. Non évalué

(1) Calculé selon la règle 1168 du S.C.A.Q.D.